

## CTL du 6 janvier 2015 : Liminaire

Monsieur le Président,

**Les représentants FO-DGFIP** sont convoqués ce matin pour un CTL consacré notamment au projet de mise en place du pôle de contrôle revenus-patrimoine (PCRP) et à l'aménagement des horaires d'ouverture au public des sites et services.

Pour ce qui concerne le PCRP, trois schémas sont proposés aux directions locales en fonction du tissu fiscal local. Les pôles pourront ainsi constituer une structure à résidence unique, autorisant pour l'administration "une mutualisation et un partage de connaissance". Cette nouvelle organisation laisse penser aux **représentants FO-DGFIP** que l'absence de polyvalence affichée par la Direction Générale est un leurre déjà parfois, ici ou là, remis en cause.

Il existe une réelle inquiétude des agents exerçant actuellement ces missions. Pour **FO-DGFIP**, l'élaboration de protocoles clairs définissant les limites de compétence entre les différents services et postes est indispensable (gestion, PCE, BDV, SPF Enregistrement ...). Eu égard à la forte technicité requise pour exercer ces missions, une formation professionnelle renforcée et adaptée doit, pour le Syndicat, être mise en place.

Pour **FO-DGFIP**, qu'une réflexion sur le contrôle des dossiers complexes et l'approche patrimoniale soit engagée n'a rien d'absurde. Il ne faut cependant pas que cela soit au détriment des autres services de contrôle et de programmation.

**Les représentants FO-DGFIP** dénoncent le risque de l'érosion de la technicité de la mission FI, comme cela a été clairement le cas pour la mission foncière au travers de CDI-CDIF et SIP-CDIF. **FO-DGFIP** continue de s'opposer au démantèlement des services de la fiscalité immobilière.

**Les représentants FO-DGFIP** dénoncent une concentration des services, la réduction du maillage territorial et la conséquence de rupture avec la proximité avec les usagers.

Aussi, pour **les représentants FO-DGFIP**, la création du PCRP mérite de notre point de vue, une discussion plus approfondie qu'un simple point d'information. Pourquoi donc tant de hâte à cette mise en place ?

Concernant la réduction des horaires d'ouverture au public, **Les représentants FO-DGFIP** regrettent que la direction générale oublie que beaucoup de nos concitoyens ne maîtrisent pas les nouvelles technologies ou ne peuvent pas se les offrir. Pour **FO-DGFIP**, l'abandon de l'accueil physique par une réduction drastique des horaires d'ouverture, en excluant les plus fragiles, ne peut que nuire à un service public républicain garant de l'égalité de traitement de tous.

La Direction Générale a en effet voulu faire avaliser par les représentants du personnel une note de cadrage sur l'amplitude de l'ouverture au public des postes comptables avant de l'adresser aux directions locales. Ce projet de la Direction Générale, qui a été soumis pour information lors du CTR du 30 septembre, est la pure illustration de ce que réclame le MEDEF dans le secteur privé : la négociation dans l'entreprise et non plus dans la branche d'activité.

Pour ce qui concerne la DGFIP, elle veut donner un cadrage minimal des amplitudes d'ouverture et laisser aux directions locales les marges de manoeuvre nécessaires pour faire comme elles le souhaitent avec ou sans l'accord des Comités Techniques Locaux. Pourtant chacun sait pertinemment quelle est l'origine du mal. De suppressions d'emplois en suppressions d'emplois, l'accueil physique du public est devenu de plus en plus ingérable dans l'ensemble du réseau et davantage encore depuis la fusion. Cette situation intenable vous a déjà amené à accepter des aménagements d'horaires d'ouverture à la demande des comptables et des agents, lors de précédents CTL.

Le Syndicat F.O.-DGFIP ne méconnaît pas ces difficultés et la dégradation des conditions de travail qu'elles entraînent, mais il considère que c'est une logique qui aboutit naturellement à la disparition totale du réseau rural. Cette analyse est confirmée par les propos tenus par les représentants de la DGFIP lors des tournées en inter-régions selon lesquels 850 postes comptables C4 seraient supprimés d'ici à 2018.

Vous proposez sur les recommandations de la Direction Générale que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, l'amplitude minimum soit de 24 heures par semaine sur au moins 4 jours contre 30 heures sur 5 jours aujourd'hui. En revanche, les habitants des communes de moins de 10 000 habitants seraient traités comme des citoyens de seconde zone avec une amplitude minimale de 16 heures par semaine.

Ce n'est pas cette conception du service public républicain que défendent **Les représentants FO-DGFIP**, d'autant que ces propositions ne règlent rien en matière de conditions de travail, mais au contraire menacent l'existence même du réseau.

Tout d'abord, les réductions d'horaires d'ouverture couplées à la disparition de postes comptables vont avoir un effet "tsunami" en concentrant sur moins de sites et moins de jours l'accueil des publics alors que rien ne permet d'envisager une embellie prochaine dans la situation économique et donc un reflux des problèmes sociaux quotidiennement traités par les services d'accueil de proximité. L'expérience montre que les contribuables et les usagers continueront de venir aux accueils des Finances Publiques et que l'organisation proposée ne fera qu'empirer la situation des personnels. **Les représentants FO-DGFIP** sont en total désaccord aussi bien sur le fond que sur la forme de ce projet et refusent de donner une quelconque caution à un démantèlement programmé du réseau des postes comptables. Pourquoi, là encore, précipiter les choses quand une discussion sur la problématique "Accueil" est en cours.

Car enfin, le problème de l'accueil du public est récurrent depuis des années et **FO-DGFIP** a depuis longtemps dénoncé le manque de moyens en personnels comme en étant la source. L'attitude de notre administration signe en quelque sorte l'échec de la fusion, vendue par les politiques comme étant le moyen de mieux accueillir le contribuable et l'utilisateur. Pour **les représentants FO-DGFIP**, il ne s'agit que de restreindre l'offre de service afin, comme le dit elle-même la Direction générale, de « désintoxiquer » l'utilisateur de l'accueil physique.